



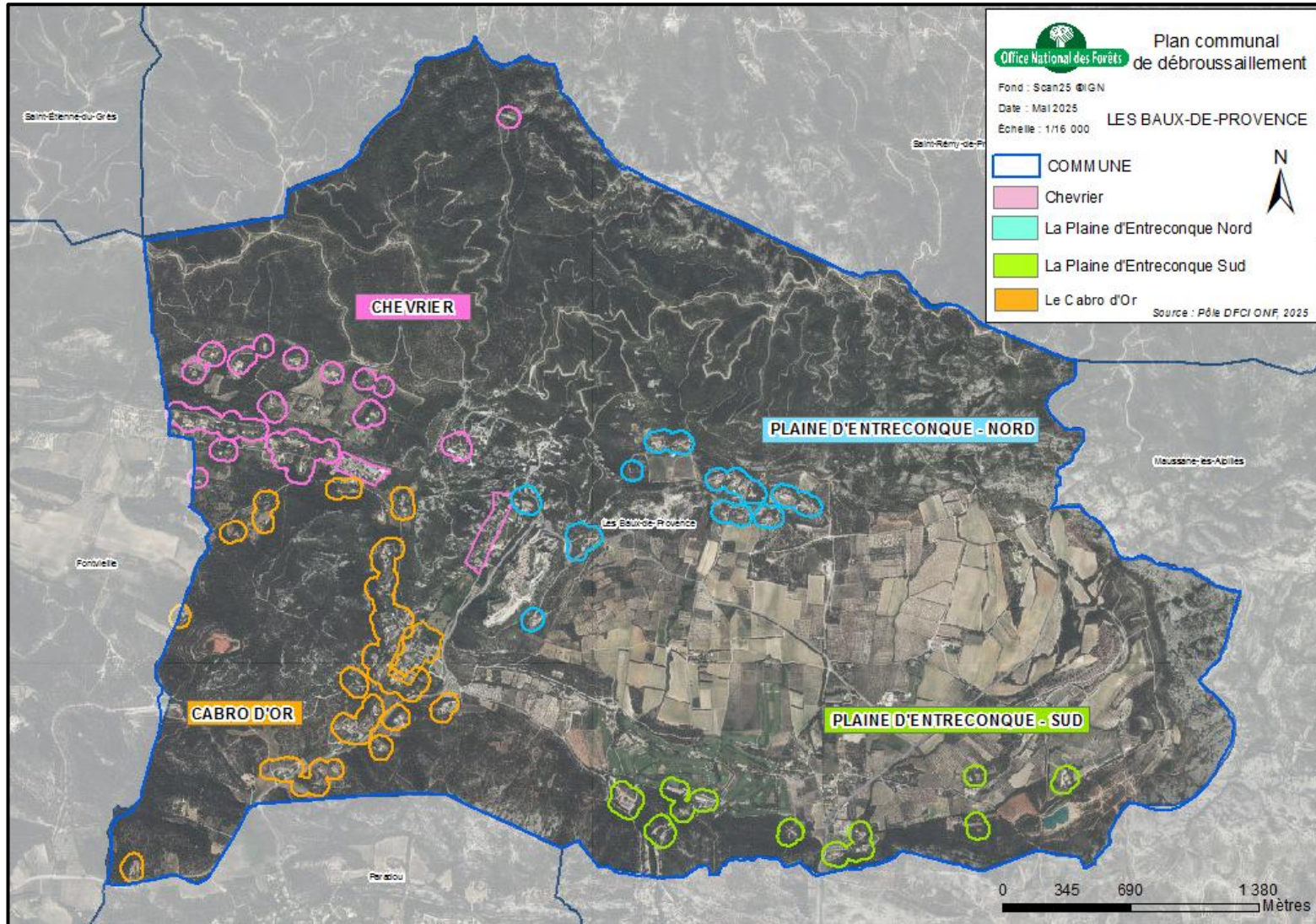
Plan Communal de Débroussaillement

Commune des Baux-de-Provence





PLAN COMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT



Marché lancé en janvier 2025 auprès de l'ONF :

- Phase 1 : élaboration d'un PCD
- Phase 2 : gestion et son suivi des OLD.

La commune a présenté la démarche aux habitants le 1^{er} juillet 2025 lors d'une réunion publique en salle du Country.

Sur le territoire des Baux, 788 constructions sont soumises aux OLD. Une priorisation a été établie afin de cibler les 144 habitations les plus exposées au risque incendie, majoritairement localisées à l'Est de la commune et dans le massif des Alpilles.



PLAN COMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT : 1ère campagne de visites

1. VISITES DE DIAGNOSTIC :

Un courrier avait été adressé aux 144 propriétaires sélectionnés afin qu'ils puissent prendre rendez-vous avec les agents de l'ONF début juillet 2025.

1 seule propriété a été évaluée conforme aux OLD. 109 propriétés n'ont fait l'objet d'aucun travaux.

niveau de conformité	nombre de propriétés	proportion
conforme	1	1%
non conforme	79	55%
non visible	64	44%
TOTAL	144	110%

La première campagne de visites a ainsi révélé un **état général de non conformité des propriétés**, les occupants n'ayant majoritairement débuté aucun débroussaillage.

Constat de la réalisation des travaux

Commentaires :

Sur votre parcelle, l'ensemble des travaux de débroussaillage sont appliqués. Cependant, il conviendra d'assurer de retirer la vigne à proximité du bâti ainsi que d'élaguer l'olivier. Concernant la partie voisine, d'importants travaux de débroussaillage et d'abattage devront être réalisés, permettant de créer une discontinuité entre la végétation.

Parcelle(s) du propriétaire : 000AE0024

Débroussaillage au sol	Elimination du bois mort	Elimination de la végétation à moins de 3 mètres d'un bâti	Elagage à 2 mètres des arbres conservés	Mise à distance des houppiers des arbres à 2 mètres	Mise à distance des haies à 3 mètres avec toute végétation
Réalisé	Réalisé	Partiellement réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé

Parcelle(s) voisine(s) : 000AE0088 + 000AE0089 + 000AE0139

Débroussaillage au sol	Elimination du bois mort	Elagage à 2 mètres des arbres conservés	Mise à distance des houppiers des arbres à 2 mètres	Mise à distance des haies à 3 mètres avec toute végétation
Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé	Non réalisé	Réalisé

Voie(s) d'accès privée

Débroussaillage au sol	Elimination du bois mort	Elimination de toute végétation en surplomb, sur une hauteur de 4 mètres	Elagage à 2 mètres des arbres conservés	Mise à distance des houppiers des arbres à 2 mètres	Mise à distance des haies à 3 mètres avec toute végétation
Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné





PLAN COMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT : 2e campagne de visites

niveau d'action réalisées	nombre de propriétés	proportion
des travaux faits	35	24%
aucun travaux	109	76%
TOTAL	144	100%

niveau de conformité	nombre de propriétés	proportion
conforme	3	2%
non conforme	42	29%
non visible	99	69%
TOTAL	144	100%

2. VISITES DE SUIVI :

Un nouveau courrier a été adressé aux 144 propriétaires afin qu'ils puissent prendre rendez-vous en avril 2026. Seulement 61 propriétés ont pu être diagnostiquées.

La deuxième campagne de visites révèle encore un état majoritaire de non conformité, malgré les travaux réalisés sur certaines d'entre elles.

Un premier bilan peut être tiré de la démarche de PCD :

- Les OLD entreprises doivent se poursuivre et s'intensifier pour garantir une réelle sécurisation des biens et des personnes,
- Un accent particulier sera mis sur les propriétés non visitées pour garantir une prise de conscience et la réalisation de travaux,
- Une campagne de contrôle de mission d'intérêt général à but verbalisant est envisagée afin de contraindre les propriétaires qui n'auraient ni répondu ni réalisé de travaux à se conformer aux OLD.





PLAN COMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT : les travaux communaux

La commune a également procédé au débroussaillage le long de plusieurs voies ces deux dernières années :

- Secteur des Carrières des Lumières, Val d'Enfer et col de la Vayède,
- Chemin du Mas d'Auge, chemin du Mas des Chevriers et route de la Carita,
- chemin de Baubesse, chemin de la Cabane.

C'est ainsi plus de 80 000 € qui ont été consacrés au débroussaillage, à l'élagage et à l'abattage d'arbres pour sécuriser les abords des voies publiques.

L'ONF, qui est en charge de la gestion du Massif des Alpilles est également intervenue en procédant au débroussaillage de parcelles forestières ainsi qu'au marquage de sujets implantés en forêt communale qui seront abattus à l'hiver prochain.

Chemin du Mas d'Auge : débroussaillage et élagage + abattage



chemin de Baubesse : débroussaillage, élagage, marquage des arbres à abattre

